

APRÈS UN ACCIDENT · GUIDE DU PARCOURS
D'INDEMNISATION

Comprendre les étapes qui vous attendent

Un repère simple, de l'accident jusqu'à l'expertise médicale.

Remis par

Dr Florian GONZALEZ

Médecin de recours — conseil de victime

Chirurgien · DU Réparation juridique du dommage corporel

06 24 22 15 67 · floriangonzalez31@gmail.com

Ce carnet est là pour vous rassurer

Après un accident, beaucoup de choses se décident sans qu'on vous explique vraiment comment. Ce carnet remet de l'ordre.

Un accident bouleverse la vie d'un jour à l'autre. Aux soins et à la rééducation s'ajoute un second parcours, moins visible : celui de l'**indemnisation**. C'est lui qui déterminera les moyens dont vous disposerez pour la suite, qu'il s'agisse d'aménager votre logement, d'être aidé au quotidien ou de compenser une perte de revenus.

Ce parcours a ses étapes, son vocabulaire et ses acteurs. Personne ne naît en les connaissant. Ce carnet vous les présente simplement, pour que vous sachiez où vous en êtes et ce qui vient ensuite.

Gardez ce carnet avec vous

Vous pouvez y revenir à chaque étape, le montrer à vos proches, ou noter vos questions au fil des pages prévues à la fin. Il ne remplace ni vos soignants, ni un conseil personnalisé : il vous aide à comprendre.

Les grandes étapes

De l'accident à l'indemnisation définitive, le chemin suit presque toujours le même ordre.

1

L'accident et les soins initiaux

Urgences, hospitalisation, premières interventions. À ce stade, l'essentiel est de se soigner. Pensez simplement à conserver tous les documents médicaux remis.

2

La déclaration et l'ouverture du dossier

L'accident est déclaré à l'organisme qui devra indemniser (assureur, fonds de garantie, etc.). Un dossier est ouvert. Vous pouvez recevoir une première somme d'avance, appelée **provision**.

3

La rééducation et la récupération

C'est le temps de la reconstruction, parfois long. Vos médecins évaluent ce qui peut être récupéré et ce qui laissera des séquelles durables.

4

La consolidation

Moment clé : votre état est jugé stabilisé. Il ne s'agit pas de la guérison, mais du point où les séquelles deviennent prévisibles. C'est à partir de là que l'on peut chiffrer le préjudice.

Les grandes étapes (suite)

5

L'expertise médicale

Un médecin examine vos séquelles pour les décrire et les mesurer. Cette expertise sert de base au calcul de votre indemnisation. C'est une étape décisive, détaillée dans les pages suivantes.

6

L'évaluation des préjudices

À partir du rapport d'expertise, chaque conséquence de l'accident est évaluée poste par poste : douleurs, gêne dans la vie quotidienne, retentissement professionnel, besoin d'aide, et d'autres.

7

La proposition et l'indemnisation

L'organisme qui indemnise formule une offre. Elle peut être discutée. Une fois acceptée ou tranchée, l'indemnisation devient définitive.

Un point important

Une fois l'indemnisation définitive, il est très difficile de revenir en arrière, même si une difficulté apparaît plus tard. C'est pourquoi les étapes 5 et 6 méritent toute votre attention, et un accompagnement.

L'expertise médicale

C'est l'examen qui transforme vos séquelles en éléments chiffrables. Bien le comprendre change beaucoup de choses.

Lors de l'expertise, un médecin vous examine et rédige un rapport décrivant vos séquelles et leurs conséquences. Ce rapport servira de fondement au calcul de votre indemnisation. Ce qui n'y figure pas risque de ne pas être indemnisé.

Comment vous y préparer

- Rassemblez l'ensemble de vos documents médicaux, dans l'ordre chronologique.
- Notez à l'avance toutes vos gênes, même celles qui vous semblent secondaires : fatigue, douleurs, sommeil, retentissement sur vos loisirs, votre vie familiale, votre travail.
- Décrivez votre situation telle qu'elle est réellement, sans minimiser par pudeur ou par habitude.

Vous pouvez être accompagné

Vous n'êtes pas obligé de vous présenter seul à l'expertise. Vous pouvez être assisté par un médecin qui défend vos intérêts, et, si vous le souhaitez, par un avocat spécialisé en réparation du dommage corporel. Ainsi accompagné, vous pouvez consacrer votre énergie à vos soins et à votre récupération, pendant que la procédure est prise en charge. La page suivante explique le rôle de ces accompagnants.

QUI FAIT QUOI

Deux médecins, deux rôles

À l'expertise, il peut y avoir deux médecins. Ils ne défendent pas les mêmes intérêts. Le savoir vous évite bien des malentendus.

CÔTÉ ASSUREUR

Le médecin de l'organisme

Mandaté par celui qui doit payer.
Son rôle est légitime, mais son intérêt est de maîtriser le coût de l'indemnisation.

À VOS CÔTÉS

Le médecin de recours

Choisi pour vous. Il prépare votre dossier, vous accompagne pendant l'examen et défend une juste évaluation de vos séquelles.

Pourquoi cet accompagnement compte

Sans personne pour défendre techniquement votre situation, certaines conséquences de l'accident passent inaperçues ou sont sous-évaluées. Le risque est alors double : avoir subi l'accident, puis être insuffisamment indemnisé faute d'avoir su faire valoir l'ensemble de ses séquelles. Le médecin de recours rétablit l'équilibre : il parle d'égal à égal avec le médecin de l'organisme, dans le même langage médical.

Et l'avocat ?

Pour la partie juridique et la négociation de l'indemnisation, vous pouvez aussi être assisté d'un **avocat spécialisé en réparation du dommage corporel**. C'est un domaine du droit à part entière, distinct du médecin. Lorsque vous êtes accompagné des deux, ils peuvent coordonner leur travail dans votre seul intérêt et avec votre accord. Vous restez libre de votre choix à chaque étape.

Les mots du dommage corporel

Quelques termes que vous entendrez, expliqués simplement.

Consolidation

Moment où votre état est considéré comme stabilisé. Ce n'est pas la guérison : c'est le point à partir duquel les séquelles sont jugées définitives et peuvent être évaluées.

Provision

Somme versée à l'avance, avant l'indemnisation finale, pour faire face aux dépenses immédiates.

Expertise médicale

Examen au cours duquel un médecin décrit et mesure vos séquelles. Son rapport sert de base au calcul de l'indemnisation.

Expertise contradictoire

Expertise au cours de laquelle chaque partie peut faire valoir son point de vue, notamment grâce à un médecin qui vous assiste.

Imputabilité

Lien établi entre l'accident et une séquelle. Une séquelle imputable est reconnue comme une conséquence de l'accident.

État antérieur

Problème de santé existant avant l'accident. On en tient compte pour distinguer ce qui découle réellement de l'accident.

Les mots du dommage corporel (suite)

Poste de préjudice

Chaque conséquence de l'accident est rangée dans une catégorie distincte, appelée « poste ». On les évalue séparément.

Déficit fonctionnel

Réduction de vos capacités. On distingue la période avant consolidation (temporaire) et les séquelles définitives (permanent).

Souffrances endurées

Douleurs physiques et psychologiques subies à cause de l'accident et des soins, jusqu'à la consolidation.

Préjudice d'agrément

Impossibilité ou difficulté à pratiquer une activité de loisir ou de sport que vous aviez avant l'accident.

Tierce personne

Aide humaine dont vous avez besoin au quotidien à cause de vos séquelles. Elle peut être indemnisée.

Incidence professionnelle

Conséquences de l'accident sur votre travail : pénibilité accrue, perte de chances d'évolution, reconversion.

Cette liste n'est pas complète. Si un mot vous échappe lors d'un rendez-vous, demandez qu'on vous l'explique : c'est votre droit.

Vos questions, vos notes

Notez ici ce que vous voulez penser à demander, et les dates importantes.

Mes questions

Dates et rendez-vous

Vous n'êtes pas seul

Comprendre ce parcours, c'est déjà reprendre la main. Pour chaque étape, des professionnels peuvent vous accompagner, médicalement et juridiquement. N'hésitez jamais à poser vos questions.

Dr Florian Gonzalez · Médecin de recours — conseil de victime
06 24 22 15 67 · floriangonzalez31@gmail.com

À GARDER SOUS LA MAIN

Notes

Un espace libre pour ce que vous souhaitez retenir.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines, typical of notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

À GARDER SOUS LA MAIN

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.